

VILLE DE
MONT-ROYAL



TOWN OF
MOUNT ROYAL

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI
15 SEPTEMBRE 2014 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Daniel Robert
Louis Dumont

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 14-09-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Louis Dumont, il est résolu d'amender la proposition principale en ajoutant, à la fin, ce qui suit : « et ce, sous réserve de retirer au point 19 les mentions à la réunion du CCU du 29 août 2014. Il est également résolu de scinder le point 19 en retirant le plan numéro 13 de la réunion du CCU du 15 août 2014. Ce dernier plan sera étudié au point 19.1 qui est ajouté à l'ordre du jour. ».

RESOLUTION NO. 14-09-01

Subject: Adoption of Agenda

MOTION TO AMEND

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Louis Dumont, and resolved to amend the main motion by adding, at the end, the following: "and this, subject to withdrawing from Item 19 the mentions of the CCU meeting of August 29, 2014. It was also resolved to separate Item 19 by withdrawing Plan Number 13 from the CCU meeting of August 15, 2014. That plan will be studied under Item 19.1, which is added to the agenda."

RÉSOLUTION N° 14-09-02

PROPOSITION PRINCIPALE

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 15 septembre 2014, tel qu'amendé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 14-09-02

MAIN MOTION

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of September 15, 2014, as amended.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 5 et 5 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 19 h 18.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 août 2014 et de la réunion extraordinaire du 27 août 2014

RÉSOLUTION N° 14-09-03

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 août 2014 et de la réunion extraordinaire du 27 août 2014

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 août 2014 et de la réunion extraordinaire du 27 août 2014 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 août 2014 et de la réunion extraordinaire du 27 août 2014 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 14-09-03

Subject: Adoption of Minutes of August 18, 2014 Regular Meeting and of August 27, 2014 Special Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of August 18, 2014, and of August 27, 2014 Special Meeting have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of August 18, 2014 and of August 27, 2014 Special Meeting.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Rapport - ressources humaines
- .2 Liste des commandes - 08-5000
- .3 Liste des commandes - 08-25000
- .4 Liste des achats
- .5 Liste des chèques
- .6 Permis et certificats

6. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 14-09-04

Objet : Ratification des débours

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1er août au 28 août 2014:

Salaires et avantages sociaux:	950 564 \$
Fournisseurs:	944 588 \$
Achat d'eau:	184 761 \$
Frais de financement:	42 \$
Total des déboursés:	2 079 955 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-09-04

Subject : Confirmation of Disbursements

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between August 1st and August 28th, 2014:

Salaries and fringe benefits:	\$ 950,564
Suppliers:	\$ 944,588
Water purchase:	\$ 184,761
Financing costs:	\$ 42
Total disbursements:	\$ 2,079,955

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement des taxes 2013

RÉSOLUTION N° 14-09-05

Objet : Liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement des taxes 2013

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De prendre acte de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières et la tarification d'eau imposés en 2013 n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

D'ordonner au greffier de vendre ces immeubles à l'enchère publique au bureau du Conseil, le 18 novembre 2014, en la manière prescrite par la Loi.

D'autoriser, en vertu de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), la trésorière, Mme Nathalie Rhéaume, à enchérir pour et au nom de la Ville, sur les immeubles faisant l'objet de la vente, sans dépasser le montant des arriérés dus à la Ville de Mont-Royal et au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-09-05

Subject : List of immovables for sale for non-payment of 2013 taxes

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To receive the statement showing the immovables on which the taxes, the transfer of duties assessed and the water consumption for 2013 are unpaid, in whole or in part;

To order the town clerk to sell these immovables at a public auction to be held at the office of Council, on November 18, 2014, in the manner prescribed by law.

To authorize, in accordance with section 536 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), Treasurer, Mrs. Nathalie Rhéaume, to bid for and on behalf of Town of Mount Royal, on the immovables to be sold by auction, without exceeding the amount of arrears owed to the Town of Mount Royal and to the Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Affectation des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés

RÉSOLUTION N° 14-09-06

Objet : Affectation des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'affecter 310 703,44 \$ des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés au remboursement du capital et des intérêts, de l'année 2014, de la dette à long terme des règlements d'emprunt E-0801, E-0803, E-0902, E-0905, E-1001, E-1002, E-1003, E-1101, E-1102, E-1103, E-1202 et E-1204.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-09-06

Subject : Approbation of balance on hand from closed loan by-laws

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To appropriate \$310,703.44 from the balance on hand of closed loan by-laws to principal and interest repayment, for 2014, of the long term debt of loan by-laws E-0801, E-0803, E-0902, E-0905, E-1001, E-1002, E-1003, E-1101, E-1102, E-1103, E-1202 et E-1204.

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Fourniture et livraison - Camionnette 6 places avec benne basculante

RÉSOLUTION N° 14-09-07

Objet : Fourniture et livraison - Camionnette 6 places avec benne basculante

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 91 500 \$ (taxes incluses) dans le cadre du PTI pour la fourniture et la livraison de une (1) camionnette 6 places à benne basculante, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant et de modifier le programme triennal d'immobilisation en conséquence;

D'accorder à la compagnie FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE. le contrat (C-2014-57) à cette fin, au prix unitaire soumis de 90 034,19 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'autoriser un emprunt de 91 500 \$ au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme sur une période de cinq (5) ans;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Fonds de roulement

Imputation :
Projet : 1 084 - Camionnette benne basculante à cabine double no. 653

RESOLUTION N° 14-09-07

Subject : Supply and delivery - light duty 6-seat chassis-cab vehicle with dump body

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$91,500 (taxes included) within the PTI for the supply and delivery of one (1) light duty 6-seat chassis-cab vehicle with dump body, which includes, as needed, all accessory costs and to modify the triennial capital expenditure program accordingly;

To award the company FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE. the contract (C-2014-57) to undertake these works with the unit price submitted of \$90,034.19 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To authorise a loan of \$91,500 from the working fund to cover this capital expenditure and to reimburse this amount over a five (5) year period;

To charge these expenditures as follows:

Source :
Working Fund

Appropriation:
Project : 1 084 - Camionnette benne basculante à cabine double no. 653

Compte budgétaire : 22-300-00-742

Budget account: 22-300-00-742

Contrat : 90 034,19 \$
Crédits : 81 213,36 \$.

Contract : 90 034,19 \$
Credit : 81 213,36 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Réfection de toitures

RÉSOLUTION N° 14-09-08

Objet : Réfection de toitures

RESOLUTION N° 14-09-08

Subject : Roofs repairs

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

D'autoriser une dépense de 82 500 \$ (taxes incluses) pour la réfection des toitures et des soffites au 1275 chemin Dunkirk (Pizzaiole) et au 3201 boulevard Graham (Gelateria), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$82,500 (taxes included) for the roofs repairs at 1275 Dunkirk Road (Pizzaiole) and 3201 Graham Boulevard (Gelateria), which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie TOITURES COUTURE ET ASSOCIÉS INC. le contrat (C-2014-34) à cette fin, aux prix soumis, soit 78 483,79 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres pour ce contrat;

To award to the lowest conforming bidder, TOITURES COUTURE ET ASSOCIÉS INC. the contract (C-2014-34) for this purpose, at the prices submitted, for a total of \$78,483.79(taxes included), all in accordance with the tendering documents for this contract;

D'autoriser un emprunt de 82 500 \$ au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme sur une période de cinq (5) ans;

To authorise a loan of \$82,500 from the working fund to cover this capital expenditure and to reimburse this amount over a five (5) year period;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

To charge this expenditure as follows:

Provenance :
Fonds de roulement

Source:
Working fund

Imputation :
Projet : 1 234 (PTI 2014) - Remplacement de toiture et de soffite avec revêtement d'aluminium - Pizzaiole - 1275 Dunkirk 1 244 (PTI 2014) - Remplacement de toiture et de soffite avec revêtement d'aluminium - Gelateria - 3201 Graham

Appropriation:
Project : 1 234 (PTI 2014) - « Remplacement de toiture et de soffite avec revêtement d'aluminium - Pizzaiole - 1275 Dunkirk » 1 244 (PTI 2014) - « Remplacement de toiture et de soffite avec revêtement d'aluminium - Gelateria - 3201 Graham »

Compte budgétaire : 22-300-00-726.

Budget account: 22-300-00-726.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Remplacement des distributrices à essence au garage municipal

RÉSOLUTION N° 14-09-09

Objet : Remplacement des distributrices à essence au garage municipal

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 63 650 \$ (taxes incluses) pour le remplacement des distributrices à essence au garage municipal, comprenant tous les frais accessoires;

D'accorder à la compagnie R.DUMAS (2007) INC. le contrat (C-2013-83) à cette fin, au prix forfaitaire soumis, soit 56 816,05 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission;

D'autoriser un emprunt de 63 650 \$ au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme sur une période de cinq (5) ans;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance:
Fonds de roulement

Imputation:
Projet : 1 113 - Remplacement des pompes à essence - garage municipal

Compte budgétaire : 22-300-00-719

Contrat : 56 816,05 \$ (taxes incluses)
Crédits : 57 414,10 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-09-09

Subject : Replacement of the fuel dispensers at the Municipal Garage

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$63,650 (taxes included) for the replacement of fuel dispensers at the Municipal Garage, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to R.DUMAS (2007) INC. the contract (C-2013-83) to undertake these works, for the lump sum price of \$56,816.05 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To authorise a loan of \$63,650 from the working fund to cover this capital expenditure and to reimburse this amount over a five (5) year period;

To charge this expenditure as follows:

Source:
Working fund

Appropriation:
Project: 1 113 "Remplacement des pompes à essence"

Budget account: 22-300-00-719

Contract: \$56,816.05 (taxes included)
Crédits: \$57,414.10.

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Resurfacement de différentes rues et trottoirs

RÉSOLUTION N° 14-09-10

Objet : Resurfacement de différentes rues et trottoirs

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense 860 000 \$ (taxes incluses) dans le cadre du PTI 2013 pour le resurfacement de différentes rues et trottoirs de la Ville de Mont-Royal, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

RESOLUTION N° 14-09-10

Subject : Resurfacing of various streets and sidewalks

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$860,000 (taxes included) within the PTI 2013 for resurfacing of various streets and sidewalks in the Town of Mount Royal, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder à la compagnie GROUPE HEXAGONE S.E.C. le contrat (C-2014-66) à cette fin, aux prix unitaires soumis, totalisant 778 681,41 \$ (taxes incluses), celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue, le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance:
Règlement d'emprunt E-1303

Imputation:
Projet 2 053 - Reconstruction, réfection et resurfaçage de diverses rues résidentielles et industrielles (programme annuel) et trottoirs afférents

Compte budgétaire : 22-300-00-711

Contrat: 778 681,41 \$ (taxes incluses)
Crédit: 775 744,31 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to GROUPE HEXAGONE S.E.C. the contract (C-2014-66) to undertake these works, at the unit prices submitted, for a total of \$778,681.41 (taxes included), this being the lowest conforming tender received, all in accordance with the tendering documents for this contract;

To charge this expenditure as follows:

Source:
Loan-by-law E-1303

Appropriation:
Project 2 053 - "Reconstruction, réfection et resurfaçage de diverses rues résidentielles et industrielles (programme annuel) et trottoirs afférents"

Budget account: 22-300-00-711

Contract: \$778,681.41 (taxes included)
Credit: \$775,744.31

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Remplacement de la barrière principale - Ateliers municipaux

RÉSOLUTION N° 14-09-11

Objet : Remplacement de la barrière principale - Ateliers municipaux

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 19 800 \$ (taxes incluses) pour le remplacement de la barrière principale aux ateliers municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à G. DAVIAULT LTÉE. le contrat (C-2014-58) à cette fin, aux prix soumis, soit 16 884,08 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres pour ce contrat;

D'autoriser un emprunt de 16 884,08 \$ au fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme sur une période de 5 ans;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Fonds de roulement

RESOLUTION N° 14-09-11

Subject : Replacement of the main barrier - Municipal Workshops

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$19,800 (taxes included) for replacement of the main barrier at municipal workshops, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to G. DAVIAULT LTÉE. the contract (C-2014-58) for this purpose, at the price submitted, for a total of \$16,884.08 (taxes included), all in accordance with the tendering documents for this contract;

To authorise a loan of \$16,884.08 from the working fund to cover this capital expenditure and to reimburse this amount over a 5 year period;

To charge these expenditures as follows:

Source:
Working fund

Imputation :
Projet : 1 114 (PTI 2014) - Remplacement de la
barrière principale -180 Clyde

Compte budgétaire : 22-300-00-719.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Appropriation:
Project : 1 114 (PTI 2014) - "Remplacement de la
barrière principale -180 Clyde"

Budget account: 22-300-00-719.

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Achat d'un logiciel pour la gestion de ressources et d'opérations au garage municipal

RÉSOLUTION N° 14-09-12

**Objet : Achat d'un logiciel pour la gestion de
ressources et d'opérations au garage
municipal**

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le
Thi, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il
est résolu :

D'autoriser une dépense de 24 311,46 \$ (taxes
incluses) pour l'achat et l'implantation d'un
logiciel de gestion des ressources et opérations
au garage municipal

D'accorder à ACCEO SOLUTIONS, le contrat
pour l'achat et l'implémentation du module
gestion de véhicule du logiciel GOP, aux prix de
sa soumission, soit au prix total de 24 311.46 \$
(taxes incluses), comprenant tous les frais
accessoires associés;

D'autoriser un emprunt de 24 311,46 \$ (taxes
incluses) au Fonds de roulement pour acquitter
cette dépense en immobilisations et de
rembourser ce montant sur une période de cinq
(5) ans.

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Fonds de roulement

Imputation :
Projet 1173 - Analyse, développement et
implantation d'un logiciel pour la gestion des
ressources et opérations pour le garage
municipal

Poste budgétaire: 22-100-00-761

Contrats : 24 311,46 \$
Crédit : 21 929,62 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-09-12

**Subject : Acquisition of a software
application for the management of
resources and operations at the Municipal
Garage**

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi,
seconded by Councillor Erin Kennedy, and
resolved:

To authorize an expense for the amount of
\$24,311.46 (taxes included) for the acquisition
and the implementation of the Module Garage
Maintenance;

To award ACCEO SOLUTIONS the contract for
the acquisition of the Garage Maintenance
Module, part of the GOP system license, with the
prices submitted, for the total amount of
\$24,311.46 (taxes included) which includes, as
needed, all accessory costs;

To authorize a loan of \$24,311.46 (taxes
included) from the Working Capital Fund to cover
this capital expenditure and to reimburse this
amount over a five (5) years period.

To charge this expenditure as follows:

Source :
Working Capital Funds

Appropriation :
Project 1173 - "Analyse, développement et
implantation d'un logiciel pour la gestion des
ressources et opérations pour le Garage
Municipal"

Budget account: 22-100-00-761

Contract : \$24,311.46
Credit : \$21 929.62.

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Renouvellement du contrat de location d'un bélier mécanique avec opérateur pour les dépotoirs à neige

RÉSOLUTION N° 14-09-13

Objet : Renouvellement du contrat de location d'un bélier mécanique avec opérateur pour les dépotoirs à neige

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'accorder à 3024407 CANADA INC. / ENTREPRISE VAILLANT (1994) le renouvellement du contrat (C-2012-81) pour la location horaire d'un bélier mécanique avec opérateur pour les dépotoirs à neige, aux taux horaires soumis et majorés de l'IPC et termes de la soumission pour un montant de 20 936,03 \$ (taxes incluses) pour la période comprise entre le 15 novembre 2014 et le 15 avril 2015, pour un minimum garanti de 150 heures chaque saison, conformément aux documents de soumission;

D'autoriser la directrice générale à faire exécuter le travail lié à ce contrat à l'intérieur du cadre financier des budgets de la Ville adoptés pour 2014 et 2015;

D'imputer les dépenses associées à ces contrats comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2014 et 2015

Imputation : 02-330-00-516 - Location -
Machinerie, outillage et équipement

Pour l'année 2015 les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-09-13

Subject : Renewal of Hourly rental of one (1) bulldozer (with operator) for the snow dumps

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To award to 3024407 CANADA INC. / ENTREPRISE VAILLANT (1994) the contract renewal (C-2012-81) for the hourly rental of a bulldozer with operator for the snow dumps at the hourly price submitted increased by CPI and terms of the quotation, for a total amount of \$20,936.03 (taxes included) for the period, between November 15th, 2014 and April 15th, 2015, for a guaranteed minimum of 150 hours each season, in accordance with the tendering documents;

To authorize the Town Manager to undertake the necessary work associated with this contract within the Town budget adopted 2014 and 2015;

To charge the expenses related to these contracts as follows:

Source:
Operating Budget 2014 and 2015

Imputation: 02-330-00-516 - "Location -
Machinerie, outillage et équipement"

For the year 2015, the credits required for this activity will be maintained in the budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Renouvellement des contrats de location horaire pour deux (2) autoniveleuses (avec opérateur) pour déblaiement, enlèvement de la neige et déglçage

RÉSOLUTION N° 14-09-14

Objet : Renouvellement des contrats de location horaire pour deux (2) autoniveleuses (avec opérateur) pour déblaiement, enlèvement de la neige et déglçage

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

RESOLUTION N° 14-09-14

Subject : Renewal of (2) contracts for Hourly rental of graders (with operator) for snow clearing and removal and de-icing

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'accorder à 3024407 CANADA INC./ENTREPRISE VAILLANT (1994) le renouvellement des contrats pour la location horaire de deux (2) autoniveleuses (avec opérateur) pour le déblaiement, l'enlèvement de la neige et le déglçage dans la ville de Mount-Royal (C-2012-82), aux taux horaires soumis et termes de la soumission, pour un montant minimum de 41 988,87 \$ (taxes incluses) par véhicule (minimum de 250 heures par véhicule par saison) pour un total de 83 977,74 \$ soit entre le 5 novembre 2014 et le 15 avril 2015, conformément aux documents de soumission;

D'autoriser la directrice générale à faire exécuter le travail lié à ces contrats à l'intérieur du cadre financier des budgets de la Ville adoptés pour 2014 et 2015;

D'imputer les dépenses associées à ces contrats comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2014 et 2015

Imputation : 02-330-00-516 - Location -
Machinerie, outillage et équipement

Pour l'année 2015 les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to 3024407 CANADA INC./ENTREPRISE VAILLANT (1994) two (2) contracts renewal for the « Hourly rental of graders (with operator) for the snow clearing and removal and de-icing in the Town of Mount Royal (C-2012-82) » at the hourly prices submitted and terms of the quotation, for a minimum amount per grader of \$41,988.87 (taxes included) (250 hours minimum per vehicle), for a total amount of \$83,977.74 for the period between November 5th, 2014 and April 15th, 2015, in accordance with the tendering documents; and

To authorize the Town Manager the undertaking of work associated with these contracts within the Town budget adopted 2014 and 2015;

To charge the expenses related to these contracts as follows:

Source:
Operating Budget 2014 and 2015

Imputation: 02-330-00-516 - "Location -
Machinerie, outillage et équipement"

For the year 2015 the credits required for this activity will be maintained in the budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Remplacement de luminaires - garage municipal - Phase II

RÉSOLUTION N° 14-09-15

Objet : Remplacement de luminaires - garage municipal - Phase II

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 52 400 \$ (taxes incluses) pour le remplacement de luminaires au garage municipal, Phase II, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant et de modifier le Programme triennal d'immobilisations en conséquence;

D'accorder au plus bas soumissionnaire soit, MOFAX ÉLECTRIQUE LTÉE. le contrat (C-2014-48) à cette fin, au montant de 49 899,15 \$ (taxes incluses) selon les prix forfaitaires soumis, le tout conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Règlement d'emprunt E-1402

RESOLUTION N° 14-09-15

Subject : Replacement of light fixtures - Municipal garage - Phase II

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$52,400 (taxes included) for the replacement of light fixtures at the municipal garage, Phase II, which includes, as needed, all accessory costs and to modify the triennial capital expenditure Program accordingly;

To award to the lowest tenderer MOFAX ÉLECTRIQUE LTÉE. the contract (C-2014-48) for this purpose, for a total of \$49,899.15 (taxes included) according to the lump sum prices submitted, all in accordance with the tendering documents;

To charge this expenditure as follows:

Source:
Loan-by-law E-1402

Imputation :

Projet : 2 054 (PTI 2014) - Remplacement de lumières existantes de 600W MH et 400W MH par des luminaires de 6 néons H.O. avec grilles de protection - 180 chemin Clyde

Compte budgétaire : 22-300-00-723.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Appropriation:

Project : 2 054 (PTI 2014) - "Remplacement de lumières existantes de 600W MH et 400W MH par des luminaires de 6 néons H.O. avec grilles de protection - 180 chemin Clyde"

Budget account: 22-300-00-723.

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Réparation de la maçonnerie - ateliers municipaux - Phase III

RÉSOLUTION N° 14-09-16

Objet : Réparation de la maçonnerie - ateliers municipaux - Phase III

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 62 900 \$ (taxes incluses) pour la réparation de la maçonnerie - ateliers municipaux - phase III, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à LES ENTREPRISES DEN-PRO INC. le contrat (C-2014-42A) à cette fin, au prix soumis, soit 59 900 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de d'appel d'offres pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Règlement d'emprunt E-1402

Imputation :
Projet : 2 044 (PTI 2014) - Travaux de maçonnerie - Ateliers municipaux - 180 Clyde

Compte budgétaire : 22-300-00-723.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-09-16

Subject : Masonry repairs - municipal workshops - Phase III

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$62,900 (taxes included) for masonry repairs - municipal workshops, phase III, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to LES ENTREPRISES DEN-PRO INC. the contract (C-2014-42A) for this purpose, at the price submitted, for a total of \$59,900 (taxes included), all in accordance with the tendering documents for this contract;

To charge this expenditure as follows:

Source:
Loan-by-law E-1402

Appropriation:
Project : 2 044 (PTI 2014) - "Travaux de maçonnerie - Ateliers municipaux - 180 Clyde"

Budget account: 22-300-00-723.

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 14-09-17

Objet : Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De prendre acte, conformément aux règlements N° 1314 et N°1317, du procès-verbal de la réunion du 15 août 2014 du Comité Consultatif d'Urbanisme;

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 15 août 2014:

Plan N°2 : 50, Palmerston pour « Re-soumission - Modifications apportées pour l'agrandissement latéral et arrière sur 2 étages - Modifications aux ouvertures sur le côté latéral »;

Plan N°3 : 161, Appin pour « Re-soumission – pour une terrasse en bois élevée et modification extérieure - Sous réserve de peindre en blanc les colonnes en bois »;

Plan N°4 : 240, Chester pour « Agrandissement arrière de l'étage »;

Plan N°5 : 1254, Laird pour « Affichage sur auvent »;

Plan N°6 : 86, Dobie pour « Agrandir une fenêtre arrière au 2ème étage – Sous réserve d'installer un appui de fenêtre en maçonnerie en-dessous de la fenêtre »;

Plan N°7 : 85, Henley pour « Balcon et aménagement dans la cour arrière »;

Plan N°10 : 707, Lucerne pour « Affichage mural »;

Plan N°11 : 469, Greenoch pour « Re-soumission – Agrandissement arrière et terrasse »;

Plan N°14 : 220 Brookfield pour « Modification de la fenêtre arrière pour une porte patio et agrandissement de la terrasse en bois »;

Plan N°15 : 133, Wicksteed pour « Modification de la fenêtre arrière pour une porte patio et agrandissement de la terrasse en bois »;

Plan N°16 : 5623-51, Ferrier pour « Modifications de la façade pour un nouveau locataire »;

RESOLUTION N° 14-09-17

Subject : Planning Advisory Committee Minutes

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To receive, in accordance with by-laws No.1314 and No.1317, the minutes of the August 15, 2014 meeting of the Planning Advisory Committee;

To approve the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on August 15, 2014:

Plan No.2: 50 Palmerston for " Resubmission - Modifications to the side and rear extension on two storeys – Modifications to the side openings";

Plan No.3: 161 Appin for " Resubmission for elevated wood deck and exterior modification - Subject to : wood columns to be painted white ";

Plan No.4: 240 Chester for " 2nd floor rear addition ";

Plan No.5: 1254 Laird for "Sign on canopy";

Plan No.6: 86 Dobie for " enlarging 2nd floor rear opening - Subject to: masonry sill to be installed below window ";

Plan No.7: 85 Henley for «rear yard balcony and landscaping";

Plan No.10: 707 Lucerne for "Wall sign";

Plan No.11: 469 Greenoch for " Resubmission – Rear addition and deck";

Plan No.14: 220 Brookfield for " Modification of the rear opening to a patio door and wood deck extension";

Plan No.15: 133 Wicksteed for " Modification of a rear opening to a patio door and enlarging wood deck ";

Plan No. 16: 5623-51 Ferrier for " Modification to the façade for a new tenant";

Plan N°17a : 2312-2330, Lucerne pour « Travaux déjà exécutés – manque de relief entre les 2 couleurs de brique tel que recommandé par le CCU lors de l’approbation - La végétation (arbres) est fortement recommandée là où c’est possible sur Lucerne pour cacher le manque de relief dans la brique sur l’élévation déjà construite »;

Plan N°18 : 2312-2330, Lucerne pour « Plans expirés – Re-soumission pour valider les plans déjà approuvés - Projet de redéveloppement du centre d’achat TMR »;

Plan N°19 : 130, Linwood pour « Modification du revêtement extérieur; enlever les panneaux de bois aux façades latérales et arrière et nouvelles ouvertures et façade avant : Modification du revêtement extérieur; enlever la cheminée avant » - « Option avec des doubles portes en verre et sans fenêtre en-dessous du nouvel auvent » ;

Plan N°20 : 638-648, Graham pour « Refaire les deux balcons latéraux »;

Plan N°22 : 2071, Lucerne pour « Modification des ouvertures sur l’arrière - enlever une fenêtre et ajouter une porte patio et une terrasse » approbation pour la terrasse seulement; pour la balance du projet « enlever la pointe si la fenêtre en-dessous est retirée – Des plans complets sont requis pour le restant du projet »;

Plan N°23 : 34, Kenaston pour « Agrandissement et terrasse arrière »; Sous réserve : un retrait de 12” depuis le mur latéral est requis. Il est suggéré de mettre une fenêtre face à la cour arrière.

Plan N°24 : 2170, Graham pour « Modification aux plans déjà approuvés pour un agrandissement au 2ème étage vers la cour arrière. Modification pour fermer le dessous de l’agrandissement au 2e étage »; Sous réserve de : mettre tous les vitrages du dessous en retrait ($\pm 12''$) du mur de l’étage ou resoumettre afin de présenter un nouveau modèle d’encadrement autour des panneaux vitrés, si le rez-de chaussée et le deuxième étage restent dans le même plan.

Plan N°26 : 82, Dunrae pour « Agrandissement au-dessus du garage »; Sous réserve de : « Option N°3 (fenêtre centrée sur les ouvertures du dessous). La bande à conserver au-dessus de la porte du garage doit être en pierre. Cette bande doit être alignée sur la hauteur de l’auvent. La colonne de l’entrée doit être habillée de pierre sur les 4 côtés.

Plan N°27 : 140, Thornton pour « Modification aux plans déjà approuvés pour remplacer une galerie et un garde-corps en bois et ajout d’une surface pavée au sol »; Sous réserve que : « La hauteur du dossier du banc soit la même que celle du garde-corps »;

Plan No.17a: 2312-2330 Lucerne for " work already completed – missing recess between the two different brick colors as recommended by the CCU when approved" - "Vegetation (trees) is strongly recommended where possible on Lucerne to hide the lack of brick recess on the elevation";

Plan No.18: 2312-2330 Lucerne for " permit approval expired - Resubmission to reapprove the already approved plans - Redevelopment project for the TMR Shopping center";

Plan No.19: 130 Linwood for " Modification to the exterior siding; remove wooden panels from the side and rear facades and new openings AND Front façade : Modification to the exterior siding and removal the front chimney" - " approval of option with double glass doors and no side window below the new canopy";

Plan No.20: 638-648 Graham for " Rebuild two side yard balconies" ;

Plan No.22: 2071 Lucerne for «Modification of the rear openings – remove a window and add a patio door and a deck»; approval for terrace only - for balance of project "remove the peak if window below is to be removed. Complete plans required for the remainder of the project";

Plan No.23: 34 Kenaston for "Addition and rear deck"; Subject to: "a recess of 12” from side wall is required. Suggestion to put a window facing the rear yard. ";

Plan No.24: 2170 Graham for "Modification to the approved plans for a rear extension on the 2nd floor - Modification to enclose underneath of the new 2nd floor’s addition"; Subject to: " recess all glazing behind the above wall plane ($\pm 12''$), or resubmit showing a new framing pattern around the glazed panels if planes are the same on both ground floor and second storey";

Plan No.26: 82 Dunrae for "addition above the garage "; approval subject to: "Option #3 (window centered with openings below). The band to remain above the garage door and to be in stone. This band has to align with the canopy height. Front column to be dressed in stone on all 4 sides.

Plan No.27: 140 Thornton for "Modification to the approved plans to replace a veranda and a wooden railing and adding of a paver stones on grade "; Subject to: "the height of the back of the bench to be same height as railing";

Plan N°28 : 456, Fenton pour « Modification de la façade arrière – modifier les ouvertures et construire un balcon »;

Plan N°31 : 434, Morrison pour « L'approbation du garde-corps pour la terrasse arrière »;

De refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de sa réunion séance tenue le 15 août 2014:

Plan N°8 : 603, Stanstead pour « Remplacement du revêtement déclin d'aluminium horizontal par le bois vertical des lucarnes »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « La couleur de la pierre est nettement plus foncée que la pierre de Portland (utilisée comme exemple). Il y a trop d'éléments sombres. Les règles du PIIA concernant les maisons semi-détachées doivent être appliquées. Seul le revêtement horizontal est recommandé »;

Plan N°9 : 2285, MacNeil pour « Remplacement du revêtement déclin d'aluminium par de l'isolant et finition d'acrylique »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Conserver le déclin qui s'intègre mieux que l'acrylique. Un matériau léger est plus approprié à ce projet »;

Plan N°25: 44, Roselawn pour « Re-soumission d'une modification à la forme du solarium (forme carrée) »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Retirer un élément architectural attrayant qui s'intègre aux autres détails de la façade arrière (tel que le toit en cuivre) n'est pas recommandé »;

Plan N°33 : 1600, Kenilworth pour « Re-soumission – Agrandissement du 2ème étage (au-dessus du garage) nouvelles insertions de bois pour remplacer les insertions existantes et brique rouge existante à conserver »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les détails d'origine sont perdus. Un architecte n'a pas signé le refus, le projet ayant évolué dans la bonne direction; mais il y a encore du travail à faire pour l'amener à son niveau de restauration ».

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉ PAR MAJORITÉ

Plan No.28: 456 Fenton for " Modification to the rear façade – Modify openings and add a balcony ";

Plan No.31: 434 Morrison for " Approval of the rear deck's railing ";

To refuse the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on August 15, 2014:

Plan No.8: 603 Stanstead for "Replacing the existing horizontal aluminium siding with the vertical dormers'wood "; REFUSED for the following reasons: "The stone color is distinctively darker than the one on Portland example. Too many dark elements. The PIIA rules regarding semi-detached homes are to be applied. Horizontal siding only is recommended";

Plan No.9: 2285 MacNeil for "Replacing aluminium siding with acrylic finish on a rigid insulation"; REFUSED for the following reasons: "Siding finish to remain, as it integrates better than acrylic. A light material is more appropriate for this application";

Plan No.25: 44 Roselawn for "Resubmission for a modification to the shape of a solarium (square) "; REFUSED for the following reasons: " Removing an appealing architectural feature which integrates with other details on the rear facade (such as the copper roof) is not recommended";

Plan N°33: 1600 Kenilworth for "Resubmission – Extension to the 2nd floor (above the garage), new wood insertions to replace existing insertions and red brick to remain"; REFUSED for the following reasons: "Original details have been lost. One architect has not signed refusal, for the project feels it has progressed towards the right direction, but more work still to be done to bring it to a restoration level.

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

19.2 Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme – 1035, chemin Canora

Avant le début des délibérations sur ce point, la conseillère Erin Kennedy déclare son intérêt pécuniaire particulier.

RÉSOLUTION N° 14-09-18

Objet : Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme – 1035, chemin Canora

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de sa réunion tenue le 15 août 2014:

Plan N°13 : 1035, Canora pour « Modification et élargissement du balcon arrière ».

Abstention : la conseillère Erin Kennedy

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RESOLUTION N° 14-09-18

Subject : Planning Advisory Committee Minutes – 1035, Canora Road

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To approve the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plan that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on August 15, 2014:

Plan No.13: 1035 Canora for " enlarging and modifications to rear balcony".

Abstention : Councillor Erin Kennedy

CARRIED BY MAJORITY

20. Servitude pour garage de stationnement souterrain - 3600, chemin de la Côte-de-Liesse

RÉSOLUTION N° 14-09-19

Objet : Servitude pour garage de stationnement souterrain - 3600, chemin de la Côte-de-Liesse

ATTENDU QUE le projet de développement résidentiel situé au 3600, chemin de la Côte-de-Liesse comporte un garage de stationnement souterrain;

ATTENDU QUE l'article 48 du Règlement no 1311 de construction prévoit que le plancher d'un garage de stationnement doit se situer au moins quinze centimètres (15 cm) au-dessus du niveau du trottoir;

ATTENDU QU'en vertu du même article, il est possible de déroger à cette règle si le propriétaire de l'immeuble fait dresser, à ses frais et devant le notaire de la Ville, un acte de servitude en faveur des immeubles de la Ville;

ATENDU QUE par cet acte de servitude, le propriétaire renonce à toute réclamation en raison de dommages causés au bâtiment ou de refoulement d'égout ou de drain;

ATTENDU QUE Me Raymond Grenier, notaire, a préparé un acte de servitude;

RESOLUTION N° 14-09-19

Subject : Servitude for underground parking garage - 3600, Côte-de-Liesse Road

WHEREAS the residential development project located at 3600, Côte-de-Liesse Road includes an underground parking garage;

WHEREAS section 48 of Construction By-law No. 1311 provides that the floor of a parking garage shall be at least fifteen centimetres (15 cm) above the sidewalk of the street;

WHEREAS, under the provisions of the same section, this rule may be overridden if the proprietor of the building has a deed of servitude drawn up at his own expense by the Town's notary in favour of the Town's immovables;

WHEREAS through this deed of servitude the proprietor renounces any claim to damage caused to the building by the backup of sewer lines or drains;

WHEREAS Raymond Grenier, Notary, has prepared a deed of servitude;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'approuver l'acte de servitude entre la Ville, 9259-9554 QUÉBEC INC. et les copropriétaires concernant la construction d'un garage de stationnement souterrain dans le projet de développement résidentiel situé au 3600, chemin de la Côte-de-Liesse;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier à signer cet acte de servitude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. **Dérogation mineure au règlement de zonage N° 1310 pour l'immeuble situé au 1340, chemin St-Clare (lot 1 679 775).**

RÉSOLUTION N° 14-09-20

Objet : Dérogation mineure au règlement de zonage N° 1310 pour l'immeuble situé au 1340, chemin St-Clare (lot 1 679 775).

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 1340, chemin St-Clare, soit le lot 1 679 775, a soumis une demande de dérogation mineure visant à légaliser, conformément au règlement N° 1312 sur les dérogations mineure, la marge latérale gauche à 1,5 m, empiétant de 0,48 m dans la marge minimale de 1,98 m permise au moment de la construction en 1946;

ATTENDU QUE suite à des modifications réglementaires subséquentes, la réglementation actuelle prévoit une marge latérale minimale de 3,97 m et une marge latérale totale de 9,26 m portant l'empiètement latéral à 2,5 m et l'empiètement total à 2,96 m;

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation est rendue nécessaire par l'empiètement de 0,48 m au moment de la construction;

ATTENDU QUE l'approbation de cette demande légalisera la marge de recul non conforme mais ne pourra s'appliquer à toute construction subséquente;

ATTENDU QUE conformément au règlement N° 1312 sur les dérogations mineures et après mûre réflexion lors de sa séance du 15 août 2014, le Comité Consultatif d'Urbanisme a recommandé d'accepter ladite demande de dérogation mineure;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To approve the deed of servitude between the Town, 9259-9554 QUÉBEC INC. and the co-owners regarding the construction of an underground parking garage as part of the residential development project located at 3600, Côte-de-Liesse Road;

To authorize the mayor or acting mayor and the Town clerk to sign this deed of servitude.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 14-09-20

Subject : Minor Variance from Zoning By-law No. 1310 for the property located at 1340 St-Clare Road (lot 1 679 775).

WHEREAS the owner of the immovable property located at 1340 St-Clare Road, being lot 1 679 775, has submitted an application for a minor variance to legalize, in accordance with Minor Variance By-law No. 1312, the left side setback at 1,5 m encroaching by 0,48 m on the 1.98 m minimum side setback required at the time of construction in 1946;

WHEREAS following subsequent by-law modifications, the present by-law specifies a minimum side setback of 3,97 m and total side setbacks percentage of 9.26 m, thereby bringing the side encroachment to 2.5 m and the total encroachment to 2,96 m;

WHEREAS the present request is necessary due to the 0.48 m encroachment at the time of construction;

WHEREAS the approval of this application would legalize the non-conforming side setback but could not apply to any future construction;

WHEREAS in accordance with Minor Variance By-law No. 1312 and after due deliberation at its meeting held on August 15, 2014, the Planning Advisory Committee recommended that the said application for a minor variance be accepted;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'accepter, conformément au règlement N° 1312 sur les dérogations mineures, de légaliser la marge de recul latérale gauche du bâtiment situé au 1340, chemin St-Clare à 1,5 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To accept, under Minor Variance By-law No. 1312, to legalize the left side setback of the building located at 1340 St-Clare Road at 1,5 m.

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1240, chemin Kenilworth

RÉSOLUTION N° 14-09-21

Objet : Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1240, chemin Kenilworth

ATTENDU QUE le Service d'Inspection a noté que, en 1945, une erreur a été faite à l'égard de la propriété située au 1240, chemin Kenilworth, étant le lot 1 680 208, lors de l'établissement de l'orientation de ce lot de coin. Au lieu d'orienter la marge avant sur Chester tel qu'exigé par le plan cadastral d'origine, le permis délivré en 1945 a orienté le lot à l'avant sur Kenilworth, de ce fait la maison n'a jamais respecté la marge de recul minimum arrière. La demande de dérogation mineure vise à légaliser, conformément au règlement N° 1312 sur les dérogations mineures, la marge arrière à 2,23 mètres, empiétant par 3,77 mètres sur les 6 mètres minimum de marge de recul arrière requis aujourd'hui;

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation est rendue nécessaire par l'empiètement de 3,77 m au moment de la construction et aujourd'hui;

ATTENDU QUE l'approbation de cette demande légalisera la marge de recul non conforme mais ne pourra s'appliquer à toute construction subséquente;

ATTENDU QUE conformément au règlement N° 1312 sur les dérogations mineures et après mûre réflexion lors de sa séance du 29 août 2014, le Comité Consultatif d'Urbanisme a recommandé d'accepter ladite demande de dérogation mineure;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'accepter, conformément au règlement N° 1312 sur les dérogations mineures, de légaliser la marge de recul arrière du bâtiment situé au 1240, chemin Kenilworth à 2,23 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-09-21

Subject : Minor Variance for the property located at 1240 Kenilworth Road

WHEREAS the Inspection Services noted that in 1945 an error was done with respect to the property located at 1240 Kenilworth Road, being lot 1 680 208, when establishing the orientation of this corner lot. Instead of the front setback being oriented on Chester as per the original cadastral plan requirements, the permit issued in 1945 oriented the lot to front on Kenilworth, because of this the home never respected the minimum rear setback. The application for a minor variance is to legalize, in accordance with Minor Variance By-law No. 1312, the rear setback at 2,23 meters, encroaching by 3.77 meters on the 6 meters) minimum rear setback required today;

WHEREAS the present request is necessary due to the 3,77 meters encroachment at the time of construction and today;

WHEREAS the approval of this application would legalize the non-conforming rear setback but could not apply to any future construction;

WHEREAS in accordance with Minor Variance By-law No. 1312 and after due deliberation at its meeting held on August 29, 2014, the Planning Advisory Committee recommended that the said application for a minor variance be accepted;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To accept, under Minor Variance By-law No. 1312, to legalize the rear setback of the building located at 1240 Kenilworth Road at 2,23 meters.

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Renouvellement du contrat : Directeur de la sécurité publique

RÉSOLUTION N° 14-09-22

Objet : Renouvellement du contrat : Directeur de la sécurité publique

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

De renouveler le contrat de M. André Maratta pour une durée de un an, soit du 16 septembre 2014 au 15 septembre 2015;

D'autoriser la directrice générale à revoir le contrat de façon à servir l'intérêt supérieur de la Ville;

D'imputer les dépenses associées au contrat au budget de fonctionnement, numéro d'affectation no 02-211-00-455.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-09-22

Subject : Renewal of Contract: Director of Public Security

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To renew Mr. André Maratta's contract for a one-year period, from September 16, 2014 to September 15, 2015;

To authorize the Town Manager to review the contract so as to serve the Town's best interest;

To charge the expenditure associated with this contract to the operating budget, appropriation number 02-211-00-455.

CARRIED UNANIMOUSLY

24. Avis de motion et adoption du premier Projet de règlement N° 1310-171 modifiant le Règlement de zonage N° 1310 en ce qui a trait à la hauteur, au nombre d'étages et au coefficient d'occupation du sol permis dans la zone H-701

RÉSOLUTION N° 14-09-23

Objet : Avis de motion et adoption du premier Projet de règlement N° 1310-171 modifiant le Règlement de zonage N° 1310 en ce qui a trait à la hauteur, au nombre d'étages et au coefficient d'occupation du sol permis dans la zone H-701

1. Avis de motion

Le conseiller Daniel Robert donne avis de motion que le projet de Règlement N°1310-171 modifiant le Règlement de zonage N° 1310 en ce qui a trait à la hauteur, au nombre d'étages et au coefficient d'occupation du sol permis dans la zone H-701 sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption du premier projet de règlement

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19), le projet N° 1310-171 modifiant le Règlement de zonage N° 1310 en ce qui a trait à la hauteur, au nombre d'étages et au coefficient d'occupation du sol permis dans la zone H-701 a été précédé d'un avis de motion donné le 15 septembre 2014;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

RESOLUTION N° 14-09-23

Subject : Notice of motion and adoption of first Draft By-law No. 1310-171 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to the height, number of storeys and floor area ratios permitted in zone H-701

1. Notice of motion

Councillor Daniel Robert gives notice of motion that Draft By-law No. 1310-171 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to the height, number of storeys and area ratios permitted in zone H-701 will be presented for adoption at a future Council meeting.

2. Adoption of first Draft By-law

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), the draft By-law No. 1310-171 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to the height, number of storeys and floor area ratios permitted in zone H-701 was preceded by a notice of motion given on September 15, 2014;

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

D'adopter le premier projet de règlement N°1310-17 modifiant le Règlement de zonage N°1310 en ce qui a trait à la hauteur, au nombre d'étages et au coefficient d'occupation du sol permis dans la zone H-701;

De tenir, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement au projet de Règlement N° 1310-171 modifiant le Règlement de zonage N° 1310 en ce qui a trait à la hauteur, au nombre d'étages et au coefficient d'occupation du sol permis dans la zone H-701, à son contenu et aux conséquences de son adoption le mercredi, 8 octobre 2014 à 18 h, soit au moins sept (7) jours après la publication de l'avis public requis.

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉ PAR MAJORITÉ

- 25. Adoption du Règlement no 1358-3 modifiant le Règlement no 1358 concernant la collecte sélective des matières secondaires récupérables, la collecte de résidus de jardin et l'enlèvement des déchets en ce qui a trait aux heures des collectes**

RÉSOLUTION N° 14-09-24

Objet : Adoption du Règlement no 1358-3 modifiant le Règlement no 1358 concernant la collecte sélective des matières secondaires récupérables, la collecte de résidus de jardin et l'enlèvement des déchets en ce qui a trait aux heures des collectes

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement no 1358-3 modifiant le Règlement no 1358 concernant la collecte sélective des matières secondaires récupérables, la collecte de résidus de jardin et l'enlèvement des déchets en ce qui a trait aux heures des collectes été précédé d'un avis de motion donné le 18 août 2014;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement no 1358-3 modifiant le Règlement no 1358 concernant la collecte sélective des matières secondaires récupérables, la collecte de résidus de jardin et l'enlèvement des déchets en ce qui a trait aux heures des collectes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To adopt the first Draft By-law No.1310-171 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to the height, number of storeys and floor area ratios permitted in zone H-701;

To hold, in accordance with the Land Use Planning and Development Act (R.S.Q., Chapter A-19), a public meeting regarding the Draft By-Law No. 1310-171 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to the height, number of storeys and area ratios permitted in zone H-701, its content and the consequences of its adoption on Wednesday, October 8, 2014 at 18:00, being at least seven (7) days following publication of the required public notice.

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

RESOLUTION N° 14-09-24

Subject : Adoption of By-law No. 1358-3 to amend By-law No. 1358 concerning the selective collection of recoverable secondary materials, the yard waste collection and the refuse collection with respect to collection hours

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No. 1358-3 to amend By-law No. 1358 concerning the selective collection of recoverable secondary materials, the yard waste collection and the refuse collection with respect to collection hours was preceded by a notice of motion given on August 18, 2014;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law No. 1358-3 to amend By-law No. 1358 concerning the selective collection of recoverable secondary materials, the yard waste collection and the refuse collection with respect to collection hours.

CARRIED UNANIMOUSLY

26. Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Objet : Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Subject : Report on Decisions rendered by the Agglomeration Council

Le maire Philippe Roy fait rapport des décisions prises lors de la dernière séance du conseil d'agglomération.

Mayor Philippe Roy reported decisions taken at the Agglomeration's Council meeting.

27. Orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 14-09-25

RESOLUTION N° 14-09-25

Objet : Orientations du conseil au conseil d'agglomération

Subject : Orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the September 18, 2014 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (R.S.Q., chapter E-20.001);

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie, et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the September 18, 2014 agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

28. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

29. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 21 h 7 et 10 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 21 h 44.

30. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 14-09-26

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

De lever la séance à 21 h 44.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 14-09-26

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To close meeting at 21:44.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy